



PALATINE CRISTAL EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2011/61/UE

Rapport Annuel 2022

PALATINE CRISTAL EQUILIBRE

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/12/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Supérieur à 20% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM recherche une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence, sur un horizon de 5 ans grâce à une gestion totalement discrétionnaire et dynamique d'un portefeuille diversifié constitué d'une sélection d'OPCVM et FIA actions, obligations et monétaires. L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM et FIA de droit français et/ou européen.

Le portefeuille est concentré sur quelques OPCVM et FIA et ne vise pas une réplique de son indicateur de référence. Il peut s'écarter de l'allocation stratégique en fonction des choix tactiques de la gestion. Suivant les configurations des marchés, la gestion peut être active ou passive. Ainsi dans des phases de hausse continue, il aura tendance à conserver ses positions. A l'inverse, dans des phases de retournement ou d'instabilité, des arbitrages fréquents pourront être opérés pour rechercher de la surperformance.

L'OPCVM pourra être exposé, via des OPCVM et FIA, aux marchés actions entre 30% minimum et 60% maximum, et aux marchés taux et monétaire entre 40% minimum et 70% maximum. La part des OPCVM et FIA détenant des titres à haut rendement pour plus de 10% de leur actif est limitée à 20% de l'actif net de l'OPCVM. Globalement, les FIA représenteront au maximum 30% de l'actif. L'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM est composé, pour 45% de l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis et pour 55% de l'indice Bloomberg EuroAgg 3-5 ans TR Index Value Unhedged EUR.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Ces choix sont faits de façon pragmatique, sans recours à des outils quantitatifs. L'OPCVM a tendance à conserver ses positions et les arbitrages entre OPCVM et/ou FIA restent limités. Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, la gestion prendra ses décisions suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions, sur taux et sur indices uniquement à des fins de couverture contre les risques de taux et actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de comparaison du FCP est composé pour 45% de l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis et pour 55% de l'indice Bloomberg EuroAgg 3-5 ans TR Index Value Unhedged EUR.

- L'indice actions Eurostoxx 50, représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro, est calculé en euro et utilise les cours de clôture.
Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.stoxx.com et il est publié dans la plupart des journaux financiers.

- L'indice Bloomberg EuroAgg 3-5 ans TR Index Value Unhedged EUR (LE35TREU) est représentatif du marché des obligations à taux fixe émises par des sociétés industrielles, publiques, financières et des gouvernements, libellées en euros et de qualité Investment Grade.

Conformément à l'article 34 du Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur STOXX est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est un administrateur d'indices basé au Royaume-Uni, autorisé sous l'article 34 du règlement Benchmark du UK et référencé sur le registre de la FCA à l'adresse suivante : <https://register.fca.org.uk/s/firm?id=0010X00004KQp6CQAT>.

Jusqu'au 31/12/2020, BISL était inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices tenu par l'ESMA (art.36 du Règlement UE 2016/1011). Depuis le Brexit, BISL ne figure plus sur ce registre mais, en tant qu'indice de pays tiers, la période transitoire pour s'y faire à nouveau référencer court jusqu'au 31/12/2023 (art.51 révisé du Règlement UE 2016/1011).

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques liés aux titres détenus soit en direct soit par le biais d'OPC, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les OPCVM et FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque actions : l'OPCVM peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse de ces marchés peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les variations de cours sur le marché des petites capitalisations sont plus marquées ; en effet, le volume de ces titres cotés en bourse étant réduit, les mouvements de marché sont plus sensibles, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de change : l'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut à tout moment être investie via des OPC en titres de créance. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance, la valeur de ces titres peut baisser.

Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent renforcer ce risque et entraîner une baisse plus importante et plus rapide de la valeur liquidative.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : Ce risque peut être présent en cas d'opérations de gré à gré concernant les opérations d'acquisitions temporaires de titres dans le cadre de prises en pensions livrées. Il mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'année 2022 fut marquée par une envolée de l'inflation (de 4,9% en janvier vs. 10,1% en novembre en zone euro) face à laquelle les banques centrales ont réagi en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique. La réaction des marchés a été brutale et inédite : quasiment toutes les classes d'actifs ont soufferts et ont connu une performance nettement négative.

- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V – EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

L'OPC n'a pas eu recours aux instruments financiers dérivés en 2022.

- VI - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019

ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Achat parts OPCVM	28/11/2022	1 902	1 902 849
FR0014005LN3	PALATINE AMERIQUE (I) EUR	Achat parts OPCVM	10/06/2022	18	1 821 500
FR0007393038	PALATINE AMERIQUE (R) EUR	Vente parts OPCVM	10/06/2022	12 365	1 762 457
FR0011350677	OSTRUM ISR OBLI CROSSOVER I	Achat parts OPCVM	02/02/2022	137	1 691 061
FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Vente parts OPCVM	28/11/2022	5 888	1 268 409
FR0011350677	OSTRUM ISR OBLI CROSSOVER I	Vente parts OPCVM	09/06/2022	104	1 221 647
FR0007450002	CG NOUVELLE ASIE	Vente parts OPCVM	27/04/2022	1 165	901 395
FR0010298596	MONETA MULTI CAPS (C)	Vente parts OPCVM	01/02/2022	2 009	755 144
LU1694789378	DNCA INVEST ALPHA BONDS I EUR	Achat parts OPCVM	13/10/2022	6 023	681 743
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Vente parts OPCVM	13/10/2022	654	650 462

- VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/12/2022 : - OPCVM = 86,00 % de l'actif net

- XI - OPC investis à plus de 20 % en OPCVM ou FIA

Frais indirects supportés par le FCP en 2022 pour chacune des parts (part A, part B et part Sélection Equilibre) :

- Frais courant des OPCVM ou FIA détenus : 1,095% TTC de l'actif net, déduction faite des rétrocessions perçues par le FCP.
- Commission de souscriptions/rachats : Aucune commission n'a été prélevée lors de la souscription et le rachat d'autres OPC.
- Rémunération de prises en pension : néant.

- X - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :
 - ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
 - ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

A compter de janvier 2023, le fonds peut utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur Taux à des fins de couverture ou d'exposition de son portefeuille. Jusqu'alors, seuls les instruments financiers à terme sur actions étaient autorisés uniquement en couverture du risque actions.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) PALATINE CRISTAL EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 963 023,84	44 941 249,38
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	37 963 023,84	44 941 249,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	37 963 023,84	44 941 249,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	611 491,59	74 072,75
Liquidités	611 491,59	74 072,75
TOTAL DE L'ACTIF	38 574 515,43	45 015 322,13

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 698 410,81	41 613 332,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	132 156,40	3 674 093,96
Résultat de l'exercice (a,b)	-279 689,51	-299 900,10
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	38 550 877,70	44 987 526,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	23 637,73	27 795,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 637,73	27 795,86
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	38 574 515,43	45 015 322,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 282,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 282,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 259,53	1 613,54
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 259,53	1 613,54
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	22,47	-1 613,54
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	287 243,13	238 534,25
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-287 220,66	-240 147,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 531,15	-59 752,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-279 689,51	-299 900,10

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.
Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Postes du bilan et opérations à terme ferme et conditionnelles :

- **Les obligations libellées en devises européennes** sont évaluées au cours de clôture du jour coté sur un marché central où elles sont inscrites, ou en fonction d'un cours calculé à partir d'un spread de marché reporté sur une courbe de taux de référence.
- **Toutes les obligations (françaises et étrangères)** sont valorisées avec un coupon calculé à J+2.
- **Les actions de la zone Euro, ou des autres pays européens** sont évaluées au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.
- **Les titres étrangers** sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu.
- **Les titres de créances négociables à moins de trois mois** peuvent être évalués de façon linéaire. Ceux à plus de trois mois sont valorisés au prix du marché du jour.
- **Les OPC** sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- **Les pensions livrées** sont évaluées au prix du contrat (principal + intérêts).
- **Les opérations réalisées sur les marchés à terme ferme et conditionnel** sont évaluées sur les marchés français et étrangers au cours de clôture du jour
- **Pour les opérations de change à terme**, le report/déport est amorti linéairement sur la période du contrat.
- **Les contrats d'échange de taux d'intérêt** sont évalués à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal + intérêt) au taux du marché. Ce prix peut être corrigé du risque de signature.

Pour les contrats dont la durée de vie est ou devient inférieure à trois mois, les flux d'intérêt à verser et à recevoir sont linéarisés sur la durée de vie restant à courir.

La société de gestion procède à l'évaluation des instruments financiers, contrats, valeurs et dépôts dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Engagements hors-bilan :

- **Les contrats à terme ferme** sont évalués à la valeur de marché.
- **Pour les opérations à terme conditionnelles**, l'évaluation à la valeur de marché résulte de la traduction en équivalent sous-jacent des contrats.
- **Les bons de souscription et les warrants** sont inscrits à l'actif du bilan :
 - Les warrants sont considérés en engagement hors bilan au niveau du tableau d'exposition au risque action par leur traduction en équivalent d'actions sous-jacentes.
 - Les bons de souscription peuvent être inclus dans le tableau d'exposition aux risques à leur valeur boursière ou traduits en équivalent sous-jacents.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur nominale.

Frais facturés à l'OPCVM

Ces frais recouvrent :

- > Les frais de gestion financière
- > Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, frais liés au dépositaire, à la délégation de la gestion comptable, frais techniques de distribution, frais juridiques propres à l'OPC, ...)
- > Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPC investissant à plus de 20% dans d'autres OPC
- > Les commissions de mouvement
- > La commission de surperformance

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transactions.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux ! Barème
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts A : 0,80% TTC taux maximum Parts B : 0,30% TTC taux maximum Sélection Equilibre : 1,90% TTC taux maximum
2			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts A : 1,80% TTC taux maximum Parts B : 1,80% TTC taux maximum Sélection Equilibre : 1,80% TTC taux maximum
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant

provisionné est égal à la quote – part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	44 987 526,27	29 487 083,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 960 238,75	19 090 943,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 839 896,09	-7 618 048,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	481 107,94	2 707 048,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-336 563,02	-14 130,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 414 315,49	1 574 524,65
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	153 229,24	4 567 544,73
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 567 544,73	-2 993 020,08
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-287 220,66	-240 147,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	252,26 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	38 550 877,70	44 987 526,27

(*) 31/12/2021 : Résultat de fusion 252,26€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	611 491,59	1,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	611 491,59	1,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	23 637,73
TOTAL DES DETTES		23 637,73
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-23 637,73

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A		
Parts souscrites durant l'exercice	11 071,315	3 711 721,89
Parts rachetées durant l'exercice	-15 998,891	-5 360 213,19
Solde net des souscriptions/rachats	-4 927,576	-1 648 491,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	102 538,187	
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B		
Parts souscrites durant l'exercice	7,033	248 516,86
Parts rachetées durant l'exercice	-13,744	-479 605,64
Solde net des souscriptions/rachats	-6,711	-231 088,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	143,688	
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-0,708	-77,26
Solde net des souscriptions/rachats	-0,708	-77,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	279 236,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	6 613,34
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 602,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	982,57
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 479 713,50
	LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	2 325 290,17
	FR0014005LN3	PALATINE AMERIQUE I EURO	1 782 586,75
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	4 788 470,28
	FR0000990921	PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	3 429 069,22
	FR0010915181	PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PARTS PALAT	4 053 936,76
	FR0000930455	PALATINE France EMPLOI DURABLE C	3 118 589,90
	FR0000437576	PALATINE France MIDCAP C	2 050 024,88
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	3 043 128,33
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	3 987 751,61
	FR0010377564	PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	3 570 706,26
	FR0010341800	PALATINE PLANETE FCP PART I	3 330 159,34
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			35 479 713,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-279 689,51	-299 900,10
Total	-279 689,51	-299 900,10

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-265 705,62	-285 497,11
Total	-265 705,62	-285 497,11

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-13 983,89	-14 401,70
Total	-13 983,89	-14 401,70

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-1,29
Total	0,00	-1,29

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	132 156,40	3 674 093,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	132 156,40	3 674 093,96

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	115 387,65	3 207 969,23
Total	115 387,65	3 207 969,23

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 768,75	466 118,09
Total	16 768,75	466 118,09

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	6,64
Total	0,00	6,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	29 209 022,59	31 397 779,52	29 487 083,58	44 987 526,27	38 550 877,70
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A en EUR					
Actif net	21 828 770,17	23 644 624,32	22 139 531,97	39 264 341,26	33 619 678,73
Nombre de titres	759,794	738,383	685,761	107 465,763	102 538,187
Valeur liquidative unitaire	28 729,85	32 022,16	32 284,61	365,36	327,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 647,22	729,86	702,11	29,85	1,12
Capitalisation unitaire sur résultat	-242,67	-244,25	-242,17	-2,65	-2,59
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B en EUR					
Actif net	5 026 908,81	5 470 583,02	5 315 561,01	5 723 104,14	4 931 198,97
Nombre de titres	170,539	165,679	158,879	150,399	143,688
Valeur liquidative unitaire	29 476,59	33 019,16	33 456,66	38 052,80	34 318,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2 709,77	750,32	725,99	3 099,21	116,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-87,53	-92,55	-92,54	-95,75	-97,32
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part Sélection Equilibre en EUR					
Actif net	2 353 343,61	2 282 572,18	2 031 990,60	80,87	0,00
Nombre de titres	25 381,000	22 331,000	19 936,000	0,708	0,00
Valeur liquidative unitaire	92,72	102,21	101,92	114,22	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,55	2,34	2,22	9,37	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,90	-1,87	-1,83	-1,82	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	EUR	2 259,4282	489 572,90	1,27
MONETA MULTI CAPS C	EUR	2 115,6229	734 248,08	1,91
PALATINE AMERIQUE I EURO	EUR	18,215	1 782 586,75	4,63
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	22 179,112	4 788 470,28	12,42
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	EUR	178 970,21	3 429 069,22	8,89
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PARTS PALAT	EUR	15 774,073	4 053 936,76	10,51
PALATINE France EMPLOI DURABLE C	EUR	9 816,147	3 118 589,90	8,09
PALATINE France MIDCAP C	EUR	791,919	2 050 024,88	5,31
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	22 671	3 043 128,33	7,90
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	3 977,093	3 987 751,61	10,35
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	EUR	3 054	3 570 706,26	9,26
PALATINE PLANETE FCP PART I	EUR	95 776,8	3 330 159,34	8,64
TOTAL FRANCE			34 378 244,31	89,18
LUXEMBOURG				
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	19 875,9738	2 325 290,17	6,03
MANDARINE EUROPE MICROCAP I	EUR	1 274,541	314 913,59	0,82
PLACEURO SICAV DOM OPPORTUNITES 1-3 C CAP	EUR	919	944 575,77	2,45
TOTAL LUXEMBOURG			3 584 779,53	9,30
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			37 963 023,84	98,48
TOTAL Organismes de placement collectif			37 963 023,84	98,48
Dettes			-23 637,73	-0,07
Comptes financiers			611 491,59	1,59
Actif net			38 550 877,70	100,00

Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE B	EUR	143,688	34 318,79
Parts PALATINE CRISTAL EQUILIBRE A	EUR	102 538,187	327,87